Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 83 (1957)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

83e année 22 juin 1957 N° 13

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Abonnements:
Suisse: 1 an, 26 francs
Etranger: 30 francs
Pour sociétaires:
Suisse: 1 an, 22 francs
Etranger: 27 francs
Prix du numéro: Fr. 1.60
Ch. post. « Bulletin technique de la Suisse romande » N° II. 57 75, à Lausanne.

Adresser toutes communications concernant abonnements, changements d'adresse, expédition à **Imprimerie La Concorde, Terreaux 31, Lausanne**

Rédaction
et éditions de la S. A. du Bulletin technique (tirés à part), Case Chauderon 475
Administration de la S.A. du Bulletin Technique
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Paraissant tous les quinze jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale

Comité de patronage — Président : J. Calame, ingénieur, à Genève ; Vice-président : † G. Epitaux, architecte, à Lausanne — Membres : Fribourg : MM. H. Gicot, ingénieur ; M. Waeber, architecte — Vaud : MM. A. Gardel, ingénieur ; A. Chevalley, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. Cl. Grosgurin, architecte ; E. Martin, architecte — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye ingénieur — Valais : MM. G. de Kalbermatten, ingénieur ; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président ; M. Bridel ; P. Waltenspuhl, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page		Fr. 275.—
1/2	»	» 140.—
1/4	»	» 70.—
1/8	»	» 35.—

Annonces Suisses S. A. (ASSA)

Place Bel-Air 2. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *Concours pour l'étude d'immeubles communaux à La Tour-de-Peilz (Vaud).* — Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne : *Rapport du comité sur l'exercice 1956.* — DIVERS : *Commission pour l'étude du plan d'ensemble du réseau des routes principales.* — LES CONGRÈS : *Association suisse pour l'essai des matériaux.* — Union internationale des architectes : *Sir Patrick Abercrombie, président d'honneur de l'Union internationale des architectes.* — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'IMMEUBLES COMMUNAUX À LA TOUR-DE-PEILZ (VAUD)

Extrait du règlement

En automne 1956, la Municipalité de La Tour-de-Peilz ouvrait un concours de projets pour l'étude de la démolition et de la reconstruction des immeubles compris entre la Maison de Commune et l'immeuble Grand-Rue n° 56.

Cette étude devait comprendre la liaison des bureaux existants de la Maison de Commune avec le nouveau bâtiment administratif.

Le jury chargé de l'examen des projets était composé de MM. A. Henry, syndic de La Tour-de-Peilz ; P. Quillet, architecte à Lausanne ; M. Piccard, architecte à Lausanne ; P. Margot, architecte à Lausanne ; F. Kurz, architecte à La Tour-de-Peilz ; P. Bovon, président du Conseil communal de La Tour-de-Peilz ; Ed. Grangier, municipal ; suppléants : MM. A. Burnat, architecte à Vevey, et G. Spring, municipal. Secrétaire du jury : M. M. Desarzens, directeur des Travaux.

Etaient admis à concourir : *a*) les architectes suisses, reconnus par l'Etat de Vaud, domiciliés dans le district de Vevey ; *b*) les architectes originaires de La Tour-de-Peilz, reconnus par l'Etat de Vaud, quel que soit leur domicile ; *c*) les architectes étrangers, reconnus par l'Etat de Vaud, domiciliés professionnellement depuis dix ans au moins dans le district de Vevey.

Les concurrents avaient à fournir : *a*) un plan de situation à l'échelle de 1 : 500 ; *b*) les plans du sous-sol, du rez-de-chaussée, de tous les étages à l'échelle de 1 : 100 ; *c*) les façades, à l'échelle de 1 : 100 ; *d*) les coupes nécessaires à la compréhension du projet, à l'échelle de 1 : 100.

Les projets devaient être déposés avant le 15 février 1957. Une somme de 10 000 fr. était mise à la disposition du jury afin d'être répartie en quatre ou cinq prix ; 2000 fr. étaient en outre affectés à l'achat éventuel de projets intéressants.

Dans la règle et à moins que des raisons majeures ne s'y opposent, l'élaboration des plans d'exécution et la direction des travaux devaient être confiées à l'auteur du projet recommandé par le jury pour l'attribution du mandat d'exécution.

Extrait du rapport du jury

Le jury s'est réuni les 20 et 22 mars, à la Salle des Remparts, à La Tour-de-Peilz. Il adopte les critères suivants pour juger les quatre projets déposés dans le

(Suite page 220).

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'IMMEUBLES COMMUNAUX, A LA TOUR-DE-PEILZ (VAUD)

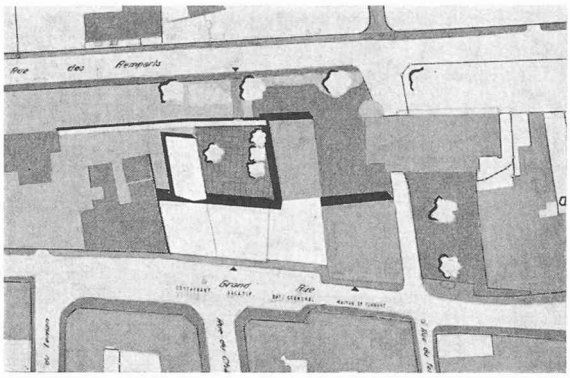

Situation. — Echelle 1 : 2000.

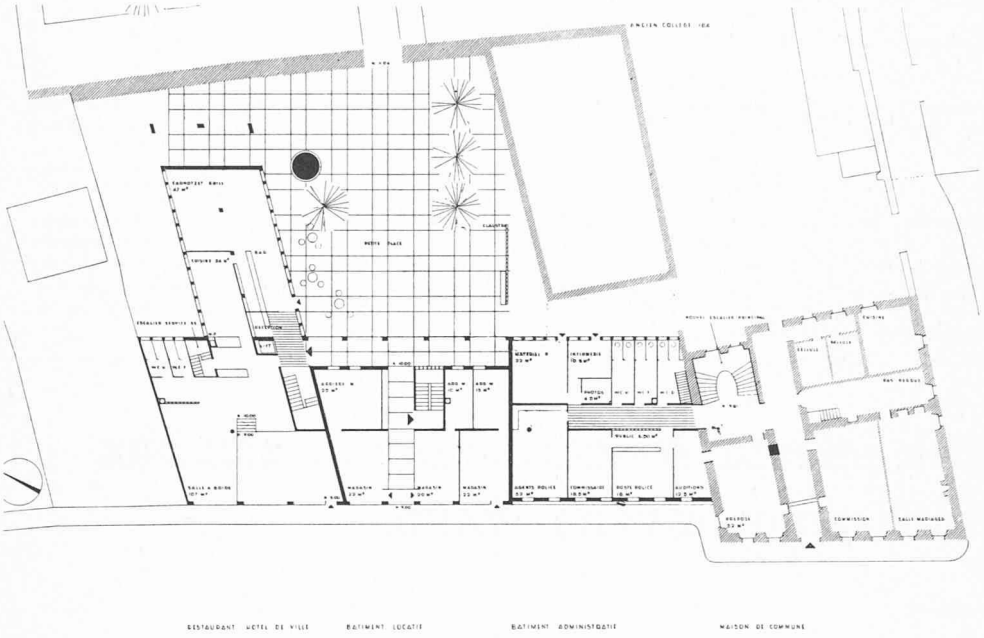

Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 600.

Plan du 1er étage.
Echelle 1 : 600.

1er prix : projet « Le Chesal », M. *Eugène Mamin*, architecte, à Lausanne.

Jugement du jury :

Ce projet se distingue par des volumes bien équilibrés et des façades de qualité, dont la réalisation constituerait une heureuse solution au problème architectural posé.

Les galeries sur cour du bâtiment locatif — si elles présentent un certain intérêt architectural — assombrissent les pièces.

Groupe administratif :

Le maintien, heureux en soi, de l'entrée à son emplacement actuel entraîne la création d'un escalier nouveau à l'intérieur du bâtiment existant.

La liaison entre les différents locaux administratifs est judicieuse, mais l'éclairage du corridor laisse à désirer.

Bâtiment locatif :

Le nombre de chambres des logements ne correspond pas exactement aux données du programme.

Tout le 3e étage est mansardé, ce qui peut rendre la location plus difficile.

Hôtel-restaurant :

L'entrée de l'hôtel est mal placée et le couloir d'accès en plan incliné est inacceptable.

Les locaux en forme de parallélogramme sont peu pratiques.

L'appartement du gérant est trop petit et n'a pas de cuisine.

L'équipement sanitaire des chambres d'hôtes du 2e étage est insuffisant.

Les chambres d'hôtes de l'annexe sont heureusement situées sur une cour plaisante ; celle-ci serait aisément utilisable pour l'exploitation du restaurant.

Cube des constructions : 9005 m³.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'IMMEUBLES COMMUNAUX, A LA TOUR-DE-PEILZ (VAUD)

1er prix : projet « Le Chesal », M. *Eugène Mamin*, architecte, à Lausanne.

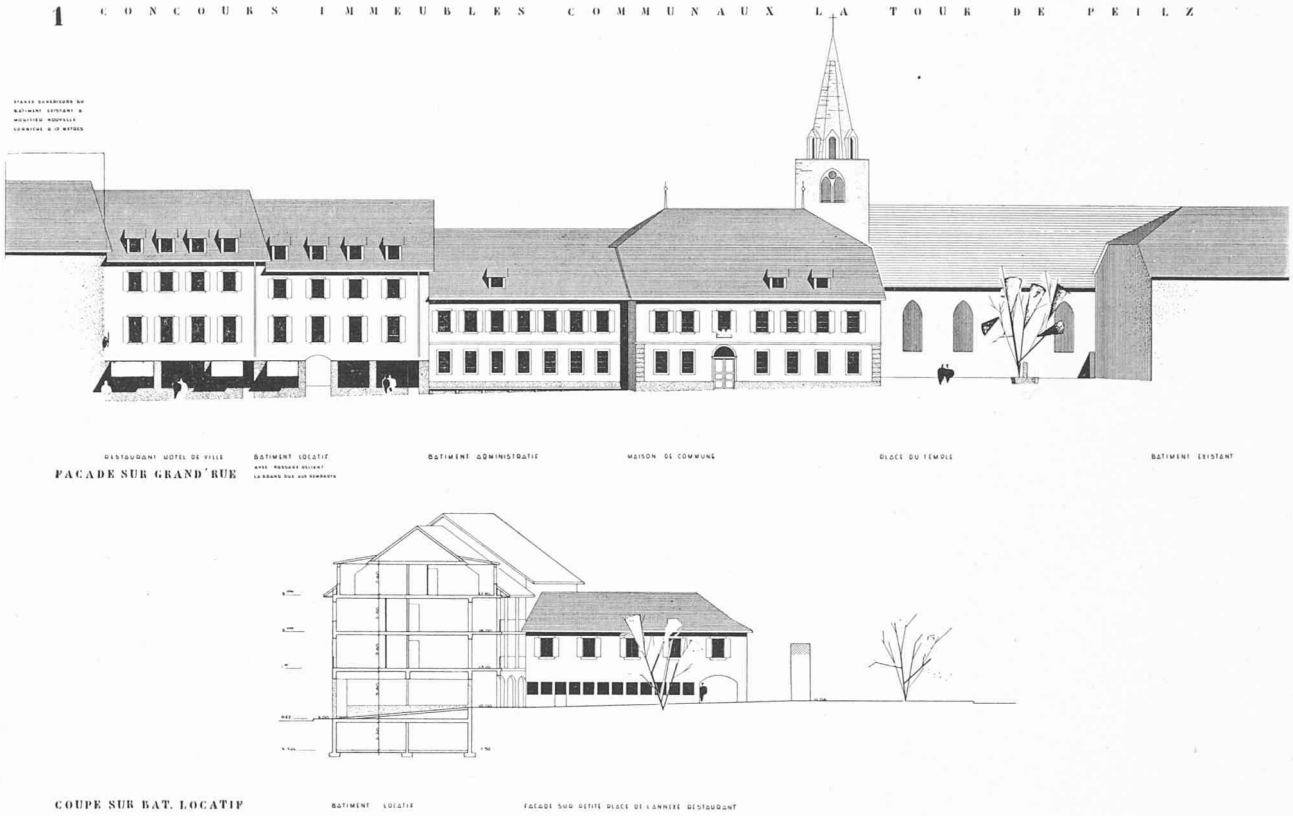

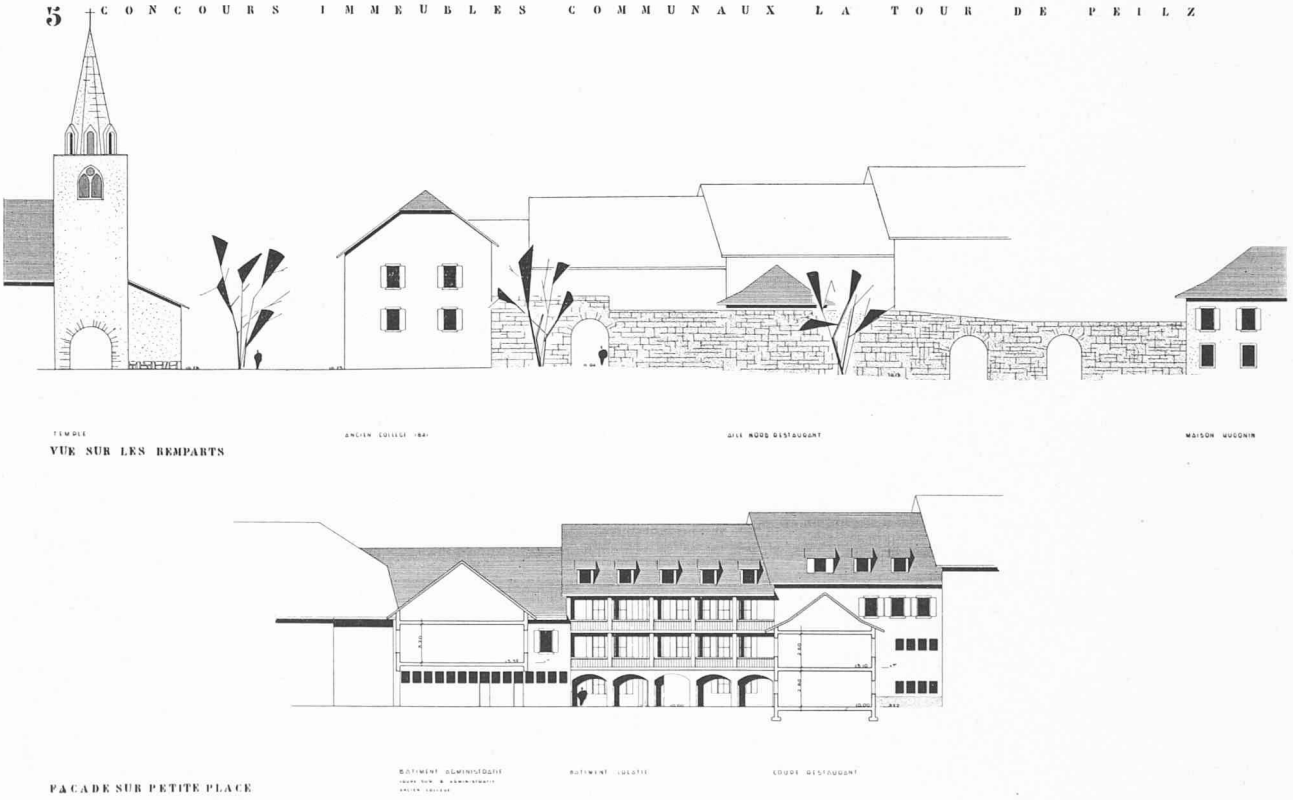

Coupes et façades. — Echelle 1 : 600.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'IMMEUBLES COMMUNAUX, A LA TOUR-DE-PEILZ (VAUD)

2e prix : projet « Remparts », M. *Max Reymond*, architecte, à La Tour-de-Peilz.

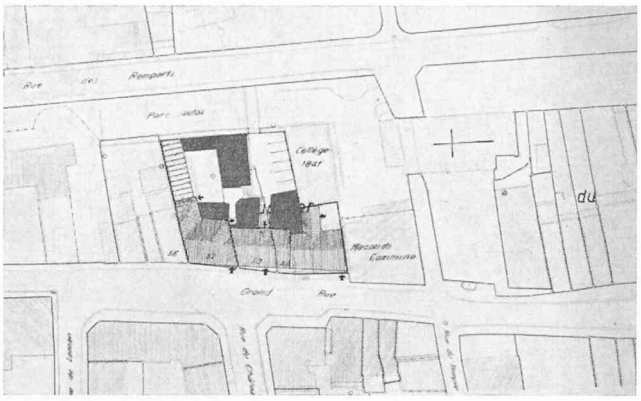

Jugement du jury :

Une des caractéristiques du projet est l'aménagement d'une grande cour-jardin au nord-est des bâtiments, ce que le jury estime une heureuse solution. La masse du bâtiment locatif est trop importante par rapport à celle du nouveau bâtiment administratif. Les volumes sont inutilement compliqués côté cour. Les différences de hauteur entre les faîtes des bâtiments sont trop marquées.

Groupe administratif : L'entrée est judicieusement placée. La disposition de l'escalier principal est très bonne, ainsi que l'éclairage du hall. La liaison entre les locaux administratifs est excellente. La distribution intérieure est fort bien conçue.

Bâtiment locatif : La distribution est correcte.

Hôtel-restaurant : Les W.-C. en façades sur rue sont regrettables. La liaison entre l'office et la terrasse pourrait être meilleure. L'appartement du gérant n'a pas de cuisine ; la pièce de séjour est mal orientée et mal éclairée.

La qualité des façades est très inégale : celles du groupe administratif sont correctes, réserve faite de l'arc d'entrée, qui est une répétition fâcheuse des arcades prévues par la variante. Les façades du bâtiment locatif, en particulier, sont mal composées et témoignent d'une recherche de pittoresque peu réussie.

Cube des constructions : 7668 m³.

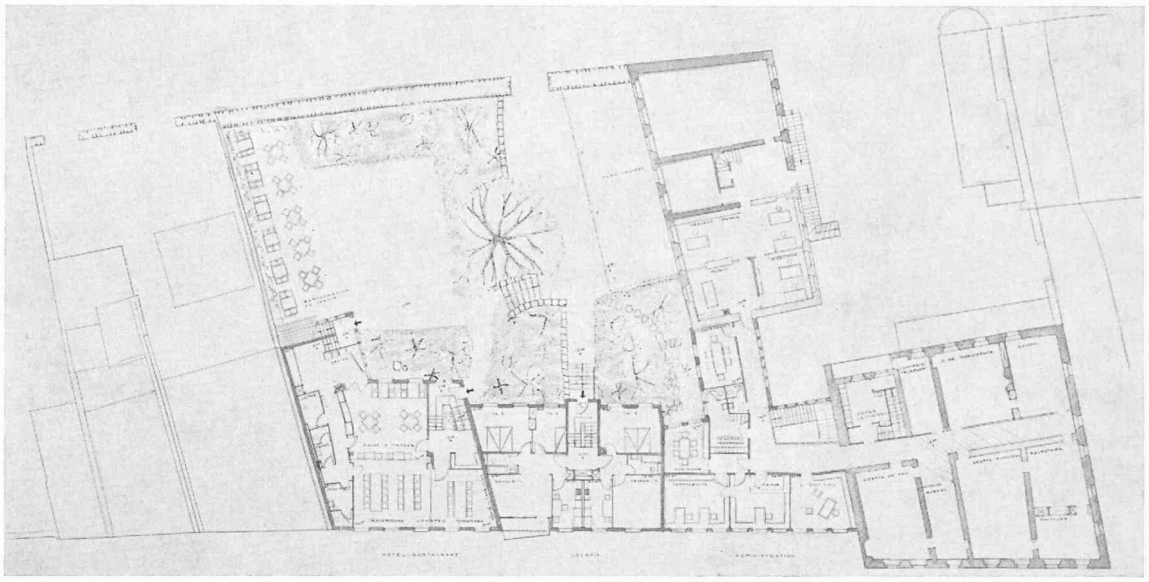

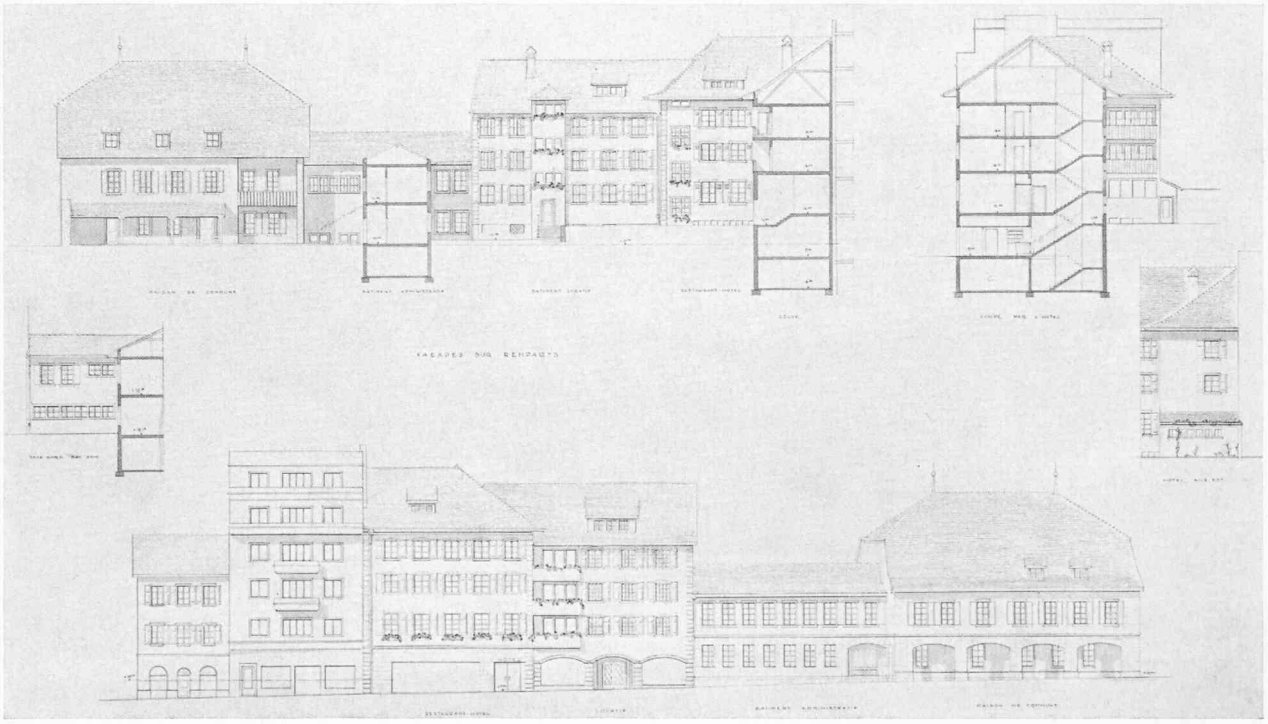

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'IMMEUBLES COMMUNAUX, A LA TOUR-DE-PEILZ (VAUD)

3e prix : projet « Lux », M. *François Sillig*, architecte, à Lausanne.

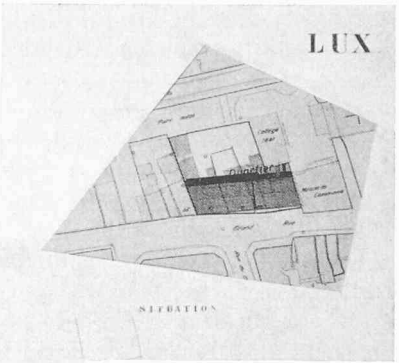

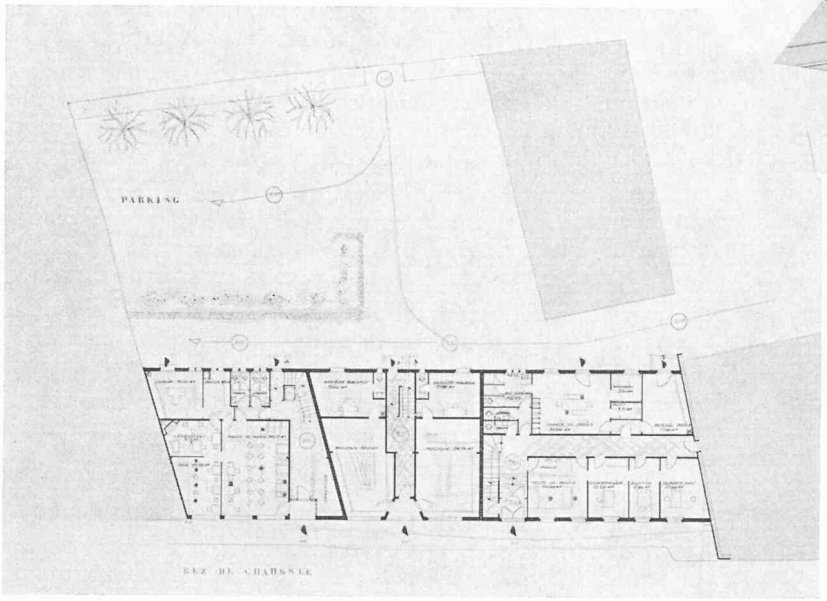

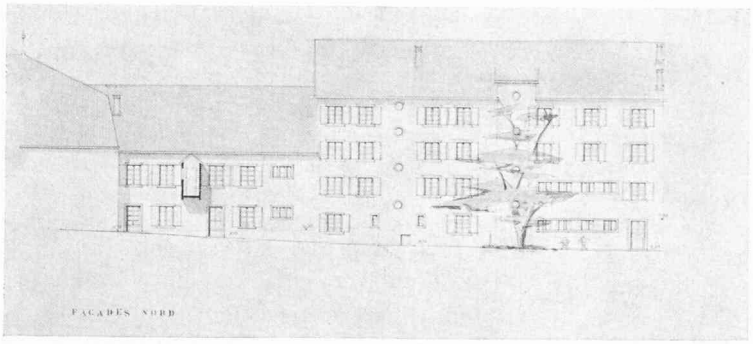

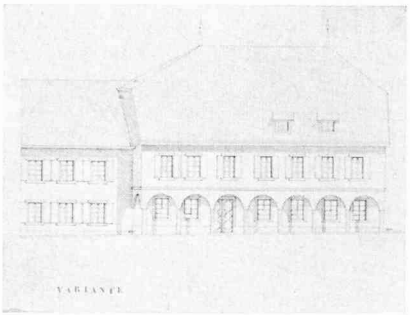

Plan du rez-de-chaussée et façades.
Echelle 1 : 600.

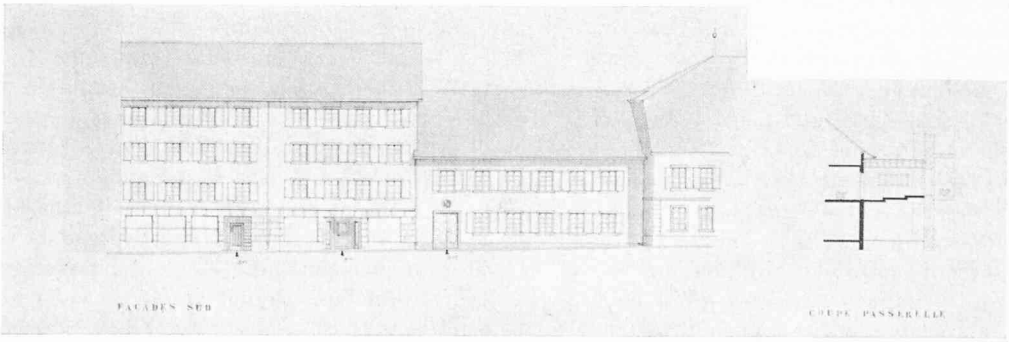

Jugement du jury :

Les volumes du bâtiment locatif et du restaurant sont trop importants et nuisent à l'aspect du bâtiment administratif actuel.

Groupe administratif : La création d'une seconde entrée n'est pas souhaitable. La liaison entre le collège 1841 et le nouveau bâtiment administratif n'est pas assurée pour le public. D'autre part, la communication entre le nouveau bâtiment administratif et le bâtiment actuel ne figure pas sur le plan du 1er étage. Les couloirs au rez et au 1er étage sont trop étroits et mal éclairés.

Bâtiment locatif : La distribution des appartements est correcte.

Hôtel-restaurant : D'une façon générale, les plans d'étages sont bien disposés.

L'architecture des façades sud présente des qualités. En revanche, les façades sur cour font ressortir des faiblesses.

L'arcature de la variante pour la Maison de Commune est trop grêle et d'un caractère architectural étranger au pays.

Cube des constructions : 6931 m³.

délai fixé : implantation des bâtiments sur le terrain, volume dans l'espace, accès, situation, orientation et distribution des locaux, architecture.

Après avoir rédigé une critique détaillée des projets, les membres du jury conviennent de répartir entièrement la somme de 10 000 fr. mise à disposition, mais, étant donné que le projet « La Margelle » est incomplet (plans manquants), ils décident d'attribuer trois prix et une mention, soit : 1er prix, 4500 fr. ; 2e prix, 3000 fr. ; 3e prix, 2000 fr. ; mention, 500 fr.

Le jury regrette la faible participation au concours ; toutefois, si celui-ci n'a pas fourni de projets pouvant être exécutés intégralement, il a néanmoins atteint son but en apportant à la Municipalité des éléments nécessaires à la solution du problème posé.

Le jury décide enfin que le premier prix peut servir de base à l'étude définitive et qu'il justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

En prévision de l'exécution du projet, le jury estime utile de faire les remarques suivantes :

Le bâtiment locatif ne devrait pas avoir plus de deux étages sur rez, les lucarnes n'étant pas recommandées.

En revanche, l'hôtel pourrait avoir trois étages sur rez, mais sans lucarnes.

Le jury souhaite vivement l'abaissement du bâtiment Grand-Rue 56 et sa couverture par un toit à deux pans ; ainsi, la transition entre cet immeuble et celui de l'hôtel serait assurée de manière plus harmonieuse.

Enfin, le jury propose que, dans le cas d'une exécution simultanée des deux bâtiments, le mur mitoyen séparant les bâtiments Grand-Rue 50 et 52 soit reconstruit perpendiculairement à la façade sur rue.

Ayant ainsi fixé ses conclusions, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant les noms des auteurs des projets. Ce sont :

1er prix : Projet « Le Chesal », M. *Eugène Mamin*, architecte à Lausanne.

2e prix : Projet « Remparts », M. *Max Reymond*, architecte à La Tour-de-Peilz.

3e prix : Projet « Lux », M. *François Sillig*, architecte à Lausanne.

Mention : Projet « La Margelle », M. *René Giovannoni*, architecte à La Tour-de-Peilz.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Rapport du comité sur l'exercice 1956

présenté à l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 1957, à Lausanne.

Vous avez déjà reçu ou vous allez recevoir ces jours la nouvelle liste des membres de notre Association, mise à jour au 1er mai 1957. C'est l'aboutissement d'un an d'efforts de la part de la Commission de l'annuaire présidée par notre très actif camarade *Adrien Robert*. Cette Commission comprenait également votre président et votre caissier et s'était adjoint M. *Pochon*, secrétaire de notre Ecole, auquel vont tous nos remerciements pour le travail considérable qu'il a fourni.

Si nous commençons notre rapport en parlant de la nouvelle liste des membres c'est que celle-ci va nous permettre de faire le point depuis 1953, date de la parution de la dernière liste.

En quatre ans notre Association a vu passer l'effectif de ses membres actifs de 1104 à 1287 soit une réjouissante augmentation de 183 membres ou de 16,5 %.

Si nous entrons plus dans le détail nous voyons que nous avons admis 329 nouveaux membres, que 35 camarades sont décédés et que 111 membres ont démissionné ou n'ont plus répondu à nos rappels. Parmi ces 111 membres qui ont cru devoir quitter l'A³, on compte plus de la moitié de diplômés des années 1953 à 1956 qui, inscrits d'office lors de leur sortie de l'Ecole, n'ont pas voulu maintenir leur attachement à notre Association. Si nous comprenons en partie cette réaction de la part de jeunes diplômés due souvent à la négligence, nous avouons ne pas comprendre les 50 à 60 membres des anciennes promotions qui nous ont retiré leur soutien. Les 500 à 600 fr. de cotisations annuelles qu'ils nous ont retirées nous auraient permis de compléter ou d'améliorer certaines actions de soutien vis-à-vis de nos jeunes camarades et des étudiants de l'E.P.U.L., actions dont nous parlerons plus loin et que nous aurions voulu plus importantes, partant plus efficaces.

En compensation 25 diplômés des promotions 1900 à 1949 ont bien voulu répondre affirmativement à notre active campagne de recrutement, et sont venus grossir les rangs de notre association ; nous nous réjouissons d'accueillir dans notre sein ces enfants prodigues.

Parmi toutes les promotions, une seule, celle de 1939, fait tout entière partie de l'A³ ; c'est un geste de camaraderie auquel votre président, membre de cette promotion, a été particulièrement sensible.

Si en valeur absolue l'augmentation du nombre des membres de notre association est fort réjouissante, elle l'est moins en valeur relative : en effet en 1953, le 64 % des 2185 diplômés de l'Ecole fait partie de l'A³ alors qu'en 1957 cette proportion reste à peu près la même puisqu'elle est de 65 % sur 2499 diplômés.

Le tiers des diplômés de l'E.P.U.L. reste en permanence indifférent à l'A³ ; l'augmentation de notre effectif n'est donc due en définitive qu'au succès croissant de notre Ecole, ce dont nous nous réjouissons avec vous et nous rend plus modestes quant aux résultats de notre campagne de recrutement.

Notre association groupe dans ses rangs 16 dames ou demoiselles et 143 membres honoraires. Nous comptons en outre 19 membres amis, ce qui porte l'effectif total de l'A³E²P.L. à travers le monde à 1306. Le doyen de notre association est notre camarade Charles Tzaut, de la promotion de 1888, administrateur de sociétés à Genève, auquel nous adressons nos félicitations et nos vœux, et que nous avons invité à assister à notre assemblée.